

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ,

1. Lors d'une séance tenue le 19 mai 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 201 intitulé :

Règlement numéro 201 – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no.18 en ce qui a trait aux infractions, à l'émission d'un permis et des certificats ainsi qu'aux définitions.

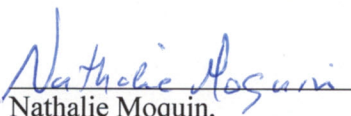
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 16 mars 2015
Adoption du règlement :	Le 19 mai 2015
Avis public :	Le 18 juin 2015

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois de juin deux mille quinze.


Nathalie Moquin,
Secrétaire-trésorière adjointe